



Indemnité de fin de mission

Par **carinecr**, le **11/01/2010** à **21:42**

Bonjour,

J'ai terminé une mission d'interim de 4 mois le 18 décembre (terme initial prévu au contrat).

La société utilisatrice vient de m'embaucher (11 janvier) en cdi.

Ai-je droit à l'indemnité de fin de mission ?

La société d'intérim vient de m'envoyer un document à leur retourner signé :

"Embauche en cdi chez l'utilisateur

Je soussigné XX vous informe qu'au terme de ma mission qui s'est terminé le 18 décembre 2009 à ma demande, je suis embauché en cdi par la société YY à partir du 11 janvier 2010 "

Dois-je signer ?

En vous remerciant par avance,

Cordialement

CCR